

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le 3 septembre 2018 à 18 H 30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

PRESENTS: RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, AUDOUIN Anne, BOUTIN Jean-François, HUOT Jean-Paul, POUDRET Annie, MARTIN Frédéric, BROUDICHOUX Serge, COUTANT Alain, REYGADE Aline, HUCHET Pierrette

ABSENTS : BARDESSOLLE Patrick , PASCAL Romain, DUMON Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabienne VEYSSIERE

Informations sur les compteurs Linky par les responsables ENEDIS.

Une synthèse sera communiquée sur le journal communal.

DELIBERATION 17-2018 DEFINITION DES NOUVEAUX PERIMETRES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES

Vu l'arrêt d'enquête publique unique en date du 8 septembre 2017 prévoyant une enquête publique pour le PLUi du Grand Saint Emilionnais et les Périmètres Délimités des abords des églises St Pierre et St Martin à Gardegan et Tourtirac, du château Pitray à Gardegan et Tourtirac, des églises St Martin et St Georges à Montagne, de l'église St Pierre à Petit Palais et Cornemps et de l'église St Alexis à Ste Terre.

Considérant la proposition de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine relatif au tracé du périmètre délimité des abords.

Considérant que le nouveau périmètre proposé est plus adapté à la situation de la commune que le rayon de protection actuel de 500 mètres autour des Monuments Historiques.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et vu le nouveau plan

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de donner un avis favorable au Périmètre Délimité des Abords pour le Monument Historique suivant : Eglise Saint Pierre.

DELIBERATION 18-2018 AMORTISSEMENT CONCERNANT LA BORNE ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal décide d'amortir en dépense et recette sur une année la somme de 1614,02 € concernant l'installation de la borne électrique.

La somme sera prévue au budget 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

► Madame le Maire remercie Mesdames POUDRET et REYGADE qui ont participé pour surveiller les enfants à la cantine la dernière semaine d'école en remplacement de l'employée en congés maladie.

► Travaux de voirie débuteront le 3 septembre 2018 et les travaux aux abords du stade mi-septembre.

► Rentrée des classes : Pas de maître nommé pour les classes de CM1 et CM2. Une remplaçante assure le poste jusqu'au 11 septembre.

► La cuisine est repeinte.

► Rejets au Pressoir : problème à leur station d'épuration.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Frédéric MARTIN demande si les panneaux d'agglomération à l'entrée du village peuvent être reculés afin de limiter la vitesse.

Réponse négative étalement du bourg et ses conséquences : constructions de trottoirs, entretien à la charge de la commune.

Madame Aline REYGADE signale des tentatives de départ de feu vers Cornemps et Boisredon.

Monsieur Jean-Paul HUOT signale que le chien des voisins aboie continuellement.

Un courrier va être envoyé aux propriétaires.

Madame Pierrette HUCHET signale que le panneau 50 est cassé et que le fossé à Queyrai est à nettoyer.

Monsieur Alain COUTANT demande de remettre des tableaux sur la vie du village afin de décorer la salle des fêtes et propose que le monument aux morts soit toujours pavoisé.

Monsieur Jean-François BOUTIN signale un problème de câble téléphonique dans un arbre chez M. VALDES.

Madame le Maire propose de le rencontrer afin qu'il élague son arbre.

Problème de bruits et d'incivilité.

Réponse de Mme le Maire : Il faut appeler la gendarmerie.

Monsieur Serge BROUDICHOUX demande comment la commune utilise les produits chimiques sur les espaces publics car le SMICVAL incite les collectivités à montrer l'exemple.

Madame le Maire lui répond que la commune réduit l'utilisation des produits chimiques mais en utilise encore car il faudrait un employé supplémentaire pour entretenir toute la commune sans produits.

Séance levée à 21 H 35.